

## CHEMINS D'ENFANCES EN PERIGORD

Siège Social : 47, rue Jules Michelet  
24100 - BERGERAC

---

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

---

**Mérignac**  
21, Avenue Ariane  
BP 20023  
33702 Mérignac Cedex  
Tél 05 56 34 60 00  
Fax 05 56 13 05 11

Email : [mel@audial.fr](mailto:mel@audial.fr)  
<http://www.audial.fr>

## **CHEMINS D'ENFANCES EN PERIGORD**

Association Loi 1901

Siège social : 47 rue Jules Michelet - 24100 BERGERAC

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'association Chemins d'Enfances en Périgord,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CHEMINS D'ENFANCES EN PERIGORD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

##### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables opéré dans le cadre de la première application de l'ANC 2018-06 et de l'ANC 2019-04 (modifié par le règlement ANC 2020-08) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment :

- pour ce qui concerne la comptabilisation des indemnités de fin de carrière tel qu'indiqué dans la note « Engagements en matière de pensions et retraites » de l'annexe ;
- ainsi que pour la présentation des comptes dans le cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif à la comptabilité des associations et fondations et du règlement ANC 2019-04 pour le volet sectoriel de l'activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

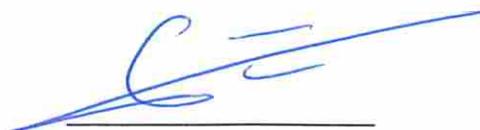
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 17 mai 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



**AUDIAL**

représenté par Esmeralda GONZALEZ

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	11 636	10 229	1 407	1 061	346	32.64
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	207 780		207 780	207 780		
	Constructions	9 523 474	5 338 767	4 184 707	4 594 826	410 119	8.93
	Installations techniques Matériel et outillage	2 511 076	2 118 278	392 798	469 604	76 806	16.36
	Immobilisations corporelles en cours	214 016		214 016	206 906	7 110	3.44
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres Immobilisés	151		151	151			
Prêts							
Autres	24 148		24 148	21 516	2 632	12.23	
<b>Total I</b>	<b>12 492 280</b>	<b>7 467 273</b>	<b>5 025 008</b>	<b>5 501 844</b>	<b>476 837-</b>	<b>8.67-</b>	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	156		156	196	40-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 123 851		1 123 851	654 851	468 999	71.62
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	88 899		88 899	69 383	19 516	28.13
	Valeurs mobilières de placement	37 760		37 760	37 327	433	1.16
	Instrumentants de trésorerie						
	Disponibilités	513 263		513 263	1 271 563	758 300-	59.64-
Charges constatées d'avance (2)	9 873		9 873	33 756	23 883-	70.75-	
<b>Total II</b>	<b>1 773 801</b>		<b>1 773 801</b>	<b>2 067 076</b>	<b>293 275-</b>	<b>14.19-</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>14 266 081</b>	<b>7 467 273</b>	<b>6 798 809</b>	<b>7 568 921</b>	<b>770 112-</b>	<b>10.17-</b>	

(1) Dont à moins d'un an  
(2) Dont à plus d'un an

Documents soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	252 748	257 021	4 273-	1.66-
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	2 353 981	2 353 981		
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	168 104	168 104		
	Autres				
Report à nouveau	834 758	522 807	311 951	59.67	
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	1 397 234	1 081 729	315 505	29.17	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>350 048-</b>	<b>307 678</b>	<b>657 726-</b>	<b>213.77-</b>	
<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	<i>350 048-</i>		<i>350 048-</i>		
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>3 091 438</b>	<b>3 441 486</b>	<b>350 048-</b>	<b>10.17-</b>	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	857 492	857 492			
<b>Total I</b>	<b>3 948 930</b>	<b>4 298 978</b>	<b>350 048-</b>	<b>8.14-</b>	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	322 608	322 608		
<b>Total II</b>	<b>322 608</b>	<b>322 608</b>			
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
<b>Total III</b>					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 604 483	2 017 451	412 967-	20.47-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	119 411	124 284	4 873-	3.92-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	718 439	714 276	4 163	0.58
	Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		7 820	7 820-	100.00-
Autres dettes	84 936	83 504	1 433	1.72	
Instrument de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
<b>Total IV</b>	<b>2 527 270</b>	<b>2 947 334</b>	<b>420 064-</b>	<b>14.25-</b>	
Ecarts de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 798 809</b>	<b>7 568 921</b>	<b>770 112-</b>	<b>10.17-</b>	

(1) Doct à plus d'un an  
Doct à moins d'un an

(2) Doct concouru bes autres courants et solées créditeurs de banques

2 947 334

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Ventes de prestations de service	13 277	7 760 934	7 747 657	99.83
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	7 285 204	44 784	7 241 420	N5
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	7 268 691		7 268 691	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	64 078	6 772	57 306	846.26
Utilisations des fonds dédiés		68 836	68 836	100.00
Autres produits	56 382	88 043	31 661	35.96
<b>Total I</b>	<b>7 419 941</b>	<b>7 969 369</b>	<b>549 428</b>	<b>6.89</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 648 440	1 500 387	148 053	9.87
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	421 402	460 937	39 535	8.58
Salaires et traitements	3 710 914	3 778 354	67 440	1.78
Charges sociales	1 322 298	1 161 406	160 892	13.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	573 129	628 801	55 672	8.85
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	70 373	83 471	13 098	15.69
<b>Total II</b>	<b>7 746 557</b>	<b>7 613 357</b>	<b>133 200</b>	<b>1.75</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>326 615</b>	<b>356 012</b>	<b>682 628</b>	<b>191.74</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 962	2 577	614-	23.84-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	<b>1 962</b>	<b>2 577</b>	<b>614-</b>	<b>23.84-</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	34 690	40 737	6 047-	14.84-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>	<b>34 690</b>	<b>40 737</b>	<b>6 047-</b>	<b>14.84-</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>32 728-</b>	<b>38 160-</b>	<b>5 433</b>	<b>14.24</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>359 343-</b>	<b>317 852</b>	<b>677 195-</b>	<b>213.05-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	16 499	41 750	25 251-	60.48-
Sur opérations en capital	340	12 150	11 810-	97.20-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	<b>16 839</b>	<b>53 900</b>	<b>37 061-</b>	<b>68.76-</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	4 219	25 301	21 081-	83.32-
Sur opérations en capital	3 325	38 773	35 448-	91.42-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	<b>7 544</b>	<b>64 074</b>	<b>56 529-</b>	<b>88.23-</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>9 294</b>	<b>10 174-</b>	<b>19 469</b>	<b>191.35</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+II+V)</b>	<b>7 438 742</b>	<b>8 025 845</b>	<b>587 103-</b>	<b>7.32-</b>
<b>Total des charges (III+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>7 788 791</b>	<b>7 718 167</b>	<b>70 623</b>	<b>0.92</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>350 048-</b>	<b>307 678</b>	<b>657 726-</b>	<b>213.77-</b>
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>350 048-</i>		<i>350 048-</i>	

CHEMINS D'ENFANCES EN PERIGORD

47 RUE JULES MICHELET

24100 BERGERAC

**ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

**GROUPE LA BREGERE**

29 AVENUE MARCEAU FEYRY

24100 BERGERAC

05 53 57 29 84

Documents soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 798 808.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 7 419 941 Euros et dégagant un déficit de 350 048.38- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association est régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet principal :

- L'aide et le soutien, l'accueil, l'hébergement, la restauration, le transport, la prévention, la protection, l'éducation, la réadaptation et l'insertion socio-professionnelle de jeunes, de personnes fragiles particulièrement en danger moral, ou vivant des difficultés de tout ordre du fait de situations défavorables sur le plan familial et social.
- De permettre pour les personnes fragiles, l'ouverture au monde extérieur, la recherche de l'autonomie, la prise en compte des capacités et des objectifs individuels de chaque personne accompagnée.

L'association a également pour objet annexe:

- la formation dans les domaines qui concerne son objet principal
- la mise en place de services dans le domaine médico-social au profit de personnes fragiles ou au profit d'organismes agissant dans des domaines similaires où complémentaires.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement en France et dans d'autres pays ont entraîné une diminution de l'activité au premier semestre 2020.

Tout en gardant comme priorité la santé et la sécurité des salariés et des enfants, les activités ont redémarré progressivement dès que cela a été possible et ont été mises en place les actions nécessaires afin de limiter les impacts de la crise.

A la date d'établissement des comptes de l'association le 31/12/2020, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes le 19/04/2021, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au jour d'établissement des présents comptes annuels, le principe comptable de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause par les conséquences de l'épidémie de Coronavirus Covid 19.

Cette crise sanitaire ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité de l'entreprise, ni sur l'évaluation de ses actifs et passifs.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1er janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, l'association a appliqué le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 relatif aux associations.

Aucun impact au niveau des comptes n'est constaté, seule la présentation des comptes est modifiée.

Pour l'exercice 2019, il n'a pas été possible de maintenir la présentation en pied du compte de résultat des utilisations de fonds dédiés, pour la somme de 68 836 €

Provision pour congés à payer : il est bien tenu compte de l'avis CNC n°2007-05 du 4 mai 2007 qui précise que les provisions pour congés payés doivent faire l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux de l'association.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Informations générales complémentaires

La procédure relative aux litiges prud'homiaux depuis la clôture de l'exercice clos le 31/12/2019, est toujours en cours. Aucun élément nouveau n'a été révélé au cours de l'exercice écoulé.

L'association conteste intégralement le bien-fondé de ces demandes, et n'a toujours rien provisionné dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		1 896
Terrains	207 780		
Constructions sur sol propre	9 522 606		867
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 195 966		34 489
Installations générales agencements aménagements divers	619 343		7 919
Matériel de transport	175 915		23 629
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	435 452		19 496
Immobilisations corporelles en cours	206 906		9 750
	TOTAL		96 150
Autres titres immobilisés	151		
Prêts, autres immobilisations financières	21 516		2 632
	TOTAL		2 632
	TOTAL GENERAL		100 678

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 280	11 636	11 636
<b>TOTAL</b>				
Terrains			207 780	207 780
Constructions sur sol propre			9 523 474	9 523 474
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 230 456	1 230 456
Installations générales agencements aménagements divers			627 262	627 262
Matériel de transport		1 134	198 410	198 410
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			454 948	454 948
Immobilisations corporelles en cours		2 640	214 016	214 016
<b>TOTAL</b>		<b>3 774</b>	<b>12 456 346</b>	<b>12 456 346</b>
Autres titres immobilisés			151	151
Prêts, autres immobilisations financières			24 148	24 148
<b>TOTAL</b>			<b>24 299</b>	<b>24 299</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 054</b>	<b>12 492 280</b>	<b>12 492 280</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	9 959	489	219	10 229
<b>TOTAL</b>				
Constructions sur sol propre	4 927 781	410 986		5 338 767
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 011 589	74 437		1 086 026
Installations générales agencements aménagements divers	461 153	34 019		495 172
Matériel de transport	102 282	25 072	449	126 905
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	382 049	28 126		410 175
<b>TOTAL</b>	<b>6 884 853</b>	<b>572 640</b>	<b>449</b>	<b>7 457 044</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 894 812</b>	<b>573 129</b>	<b>668</b>	<b>7 467 273</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	489				
<b>TOTAL</b>					
Constructions sur sol propre	410 986				
Instal.techniques matériel outillage indus.	74 437				
Instal.générales agenc.aménag.divers	34 019				
Matériel de transport	25 072				
Matériel de bureau informatique mobilier	28 126				
<b>TOTAL</b>	<b>572 640</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>573 129</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Tableau des variations des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	257 021		4 273-		252 748
Réserves	2 353 981				2 353 981
Report à nouveau	522 807		874 427	562 476	834 758
Excédent ou déficit de l'exercice	307 678		657 726-		350 048-
Situation nette	3 441 486		212 428	562 476	3 091 438
Provisions réglementées	857 492				857 492
<b>TOTAL I</b>	<b>4 298 978</b>		<b>212 428</b>	<b>562 476</b>	<b>3 948 930</b>

**Etat des provisions**

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	857 492				857 492
<b>TOTAL</b>	<b>857 492</b>				<b>857 492</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>857 492</b>				<b>857 492</b>

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 148	24 148	
Autres créances clients	1 123 851	1 123 851	
Personnel et comptes rattachés	515	515	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 280	25 280	
Débiteurs divers	63 104	63 104	
Charges constatées d'avance	9 873	9 873	
<b>TOTAL</b>	<b>1 246 770</b>	<b>1 246 770</b>	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 604 483	135 506	444 643	1 024 334
Fournisseurs et comptes rattachés	119 411	119 411		
Personnel et comptes rattachés	334 160	334 160		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	295 031	295 031		
Autres impôts taxes et assimilés	89 248	89 248		
Autres dettes	84 936	84 936		
<b>TOTAL</b>	<b>2 527 270</b>	<b>1 058 293</b>	<b>444 643</b>	<b>1 024 334</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	412 503			

### Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
FONDS DEDIES IFC	272 608	272 608			272 608
FONDS DEDIES TRAVAUX 3G	50 000	50 000			50 000
<b>TOTAL</b>	<b>322 608</b>	<b>322 608</b>			<b>322 608</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « Reports en fonds dédiés », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « Utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	9 740	100.00
LOGICIELS	1 896	33.33

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	64 867
Disponibilités	151
Total	65 017

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 997
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 094
Dettes fiscales et sociales	426 585
Total	460 676

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 873
Total	9 873

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

##### Rémunérations :

En application de l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

#### Effectif moyen

L'association a employé en moyenne 129 salariés sur l'exercice social, répartis comme suit : 89 personnes sur l'établissement Maison d'Enfants de la Vallée et 40 personnes sur l'établissement Foyer 3F.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 149 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 149 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : NEANT.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagements financiers**

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		228 546
INTERETS D'EMPRUNTS HORS BILAN	228 546	
Total (1)		228 546

Engagements reçus

**Engagement en matière de pensions et retraites**

La convention collective applicable à l'Association prévoit le versement, lors du départ à la retraite d'un salarié, d'une indemnité.

Les fonds dédiés constatés au 31 décembre 2020 s'élèvent à 272 608 euros.

Les autres engagements représentés par les indemnités de fin de carrière, non autorisés en fonds dédiés, et calculés en appliquant les recommandations des instances comptables, sont de 299 780 euros au 31/12/2020.

Les hypothèses de calcul retenues ont été :

- augmentation annuelle des salaires : 1%
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle du fonds : 1% (inflation comprise)
- âge de départ : 62 ans
- taux de rotation : 1%
- taux de charges sociales : 35.95% pour le Foyer 3F et 31.95% pour la maison d'enfants de la Vallée
- Table de mortalité : table réglementaire TV 88/90